

AFLD

AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

SESSION DE FORMATION
THÉORIQUE DES ESCORTES (*Chaperons*)



- 1) CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE : LES DIFFÉRENTES INSTANCES
- 2) L'AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE (AFLD)
- 3) CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ESCORTES
- 4) CAHIER DES CHARGES
- 5) SUR LE TERRAIN : QUELS INTERLOCUTEURS ?
- 6) PROCESSUS DE FORMATION
- 7) LES ÉTAPES CLÉS DU CONTRÔLE POUR L'ESCORTE
- 8) MAINTIEN DU CONTACT AVEC LE SPORTIF APRÈS LA NOTIFICATION
- 9) PROCÉDURE DE PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS URINAIRES



CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE :
Les différentes instances

LES DIFFÉRENTES INSTANCES

Fédérations
Internationales et
Nationales



JEUX OLYMPIQUES	JEUX PARALYMPIQUES	
		INSTANCES INTERNATIONALES
		INSTANCES NATIONALES



L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)

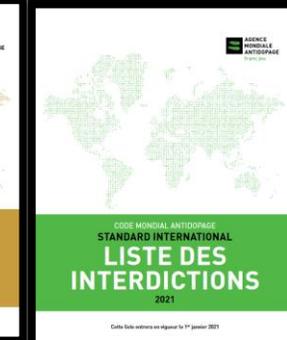
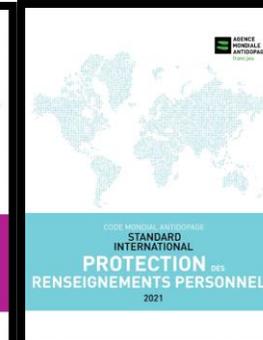
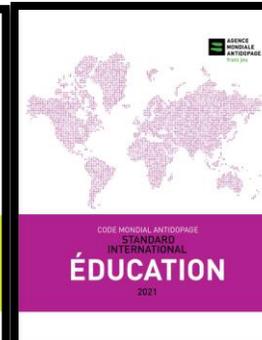
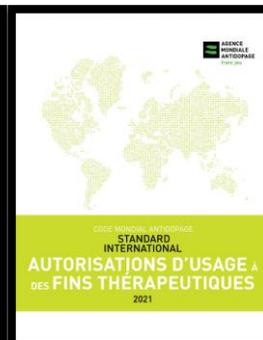
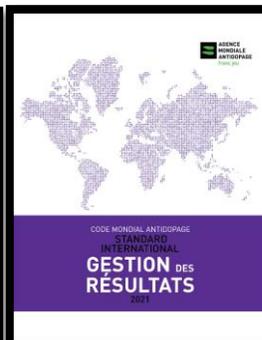
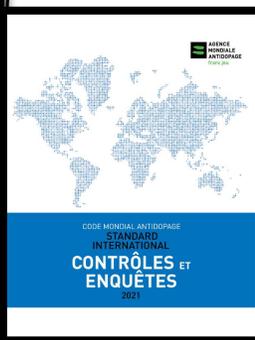
Siège : Montréal

- Fondation internationale indépendante, chargée de promouvoir, coordonner et superviser, à l'échelon international, la lutte contre le dopage dans le sport.
- Créée le 10 novembre 1999 à la suite de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Lausanne.
- Composée à parité par le Mouvement Sportif et les autorités gouvernementales.

8 standards internationaux

Qu'est-ce que le Code ?

Le Code est un document visant à assurer que les règles antidopage soient harmonisées dans tous les sports et tous les pays.



Le Comité International Olympique (CIO) et Paralympique (IPC)

- Le Comité International Olympique (CIO), basé à Lausanne, gère les Jeux Olympiques d'hiver et d'été.
- Il finance à 50% l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

JEUX
OLYMPIQUES



JEUX
PARALYMPIQUES



INSTANCES
INTERNATIONALES

INSTANCES
NATIONALES

LES FÉDÉRATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

- Au niveau national, elles organisent la pratique d'une ou plusieurs disciplines, de l'activité de loisirs jusqu'au haut-niveau.
- Au niveau international, les fédérations, qui comptent parmi les organisations antidopage (OAD), ont pour mission de faire appliquer les règles dans leurs disciplines lors des compétitions qu'elles organisent. Certaines confient à l'ITA (International Testing Agency) la responsabilité d'appliquer leur programme antidopage.

International Testing Agency

- L'ITA est une organisation internationale constituée en tant que fondation à but non lucratif, basée à Lausanne, en Suisse.
- Sa mission est de proposer des services antidopage complets, indépendants des pouvoirs sportifs ou politiques, aux fédérations internationales (FI), aux organisateurs de grandes manifestations (MEO) et à toutes les autres organisations antidopage demandant un soutien :
- Organisation de contrôles antidopage en et hors compétition
- Évaluation des risques
- Localisation des sportifs
- Gestion des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)
- Gestion des résultats



LES ORGANISATIONS NATIONALES ANTIDOPAGE (ONAD)

- Entités désignées par les États pour mettre en œuvre les programmes nationaux de lutte contre le dopage.
- L' AFLD gère le plan annuel de contrôles en France et pour les sportifs français dans le monde entier.



AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

L'AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE



L'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD)

L'AFLD est une autorité publique indépendante créée en 2006.

C'est une entité désignée par les États pour mettre en œuvre les programmes nationaux de lutte contre le dopage.



L'article L232-5 du Code du sport dispose que l'AFLD « définit et met en œuvre les actions de lutte contre le dopage » et lui permet de mettre « en œuvre des actions de prévention et de recherche en matière de lutte contre le dopage ».



POURQUOI LUTTER CONTRE LE DOPAGE ?

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS MAJEURS

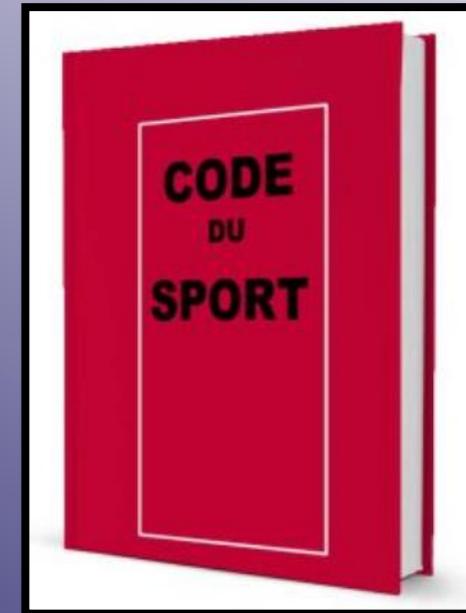
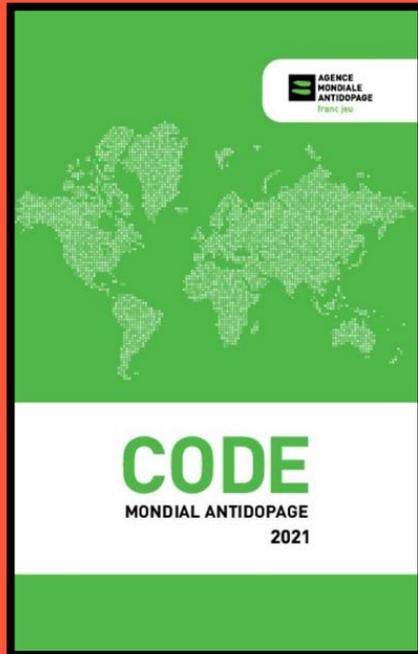


« Protéger l'éthique et les valeurs humanistes du sport :
intégrité, équité, santé »

1. Protéger les sportifs propres et leurs droits à la pratique du sport sans dopage
2. Protéger les sportifs contre l'idée d'être contraints de recourir à des méthodes malsaines ou dangereuses pour gagner
3. Préserver l'esprit sportif et s'assurer que les activités sportives demeurent gratifiantes sur le plan humain
4. Protéger les jeunes et futurs sportifs en leur donnant des modèles de comportements sans dopage

CADRE JURIDIQUE

Mise en application du code mondial antidopage



- ❖ La Convention internationale contre le dopage dans le sport a été adoptée à l'unanimité par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005 et est entrée en vigueur en février 2007.
- ❖ Les États membres de l'UNESCO la ratifient individuellement conformément à leurs procédures nationales.

Qu'est ce que le dopage ?

Le dopage se définit comme une ou plusieurs violations des règles antidopage (VRAD)



Qu'est ce que le dopage ? Les différentes violations des règles antidopage (VRAD)

Sportifs seulement

PRÉSENCE d'une substance interdite
(L. 232-9, I)*

USAGE (ou tentative)
(L. 232-9, II, 3°)*
Ex. Passeport Biologique

SOUSTRACTION au contrôle avant ou après notification
(L. 232-9-2)*

Les manquements aux obligations en matière de **LOCALISATION**
(L.232-9-3)*

Violations dites « *analytiques* »



Sportifs et entourage

ADMINISTRATION à un sportif sans raison médicale justifiée (ou tentative)
(L.232-10)*

POSSESSION
Détection aux fins d'usage par un sportif sans raison médicale justifiée
(L.232-9)*

COMPLICITÉ
(L.232-23-9)*

Menace, intimidation ou représailles pour décourager des signalements
(L. 232-10-4)*

Violations dites « *non-analytiques* »

FALSIFICATION ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage
(L. 232-10, 4°)*

TRAFIC (ou tentative)
(L.232-10)*

ASSOCIATION INTERDITE
(L.232-9-1)*

Code 2021 = nouvelle VRAD

*Références aux articles du code du sport concernés

SOUSTRACTION / FALSIFICATION

Soustraction (concerne uniquement les sportifs) :

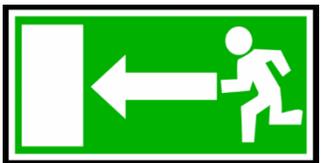
La soustraction au prélèvement d'un échantillon, le refus de prélèvement d'un échantillon ou le fait de ne pas se soumettre au prélèvement d'un échantillon autrement dit la « carence » au contrôle comprend :

- La soustraction au contrôle ;
- Le refus de s'y soumettre ;
- Le refus de se conformer aux modalités du contrôle (ex : fournir la totalité du volume d'urine demandé).

Falsification (peut concerner les sportifs comme toutes autres personnes) :

La falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage comprend, sans limitation :

- Le fait de volontairement perturber ou tenter de perturber dans son travail un agent de contrôle du dopage ;
- De fournir des renseignements frauduleux à une organisation antidopage ;
- D'intimider ou de tenter d'intimider un témoin potentiel.

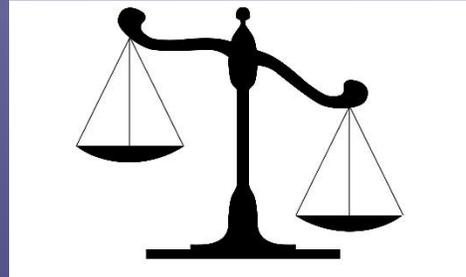


❖ Exemple dans le cas d'une opposition d'un tiers : la personne pourra faire l'objet de sanctions pénales (jusqu'à six mois d'emprisonnement et 7500€ d'amende) et de sanctions disciplinaires pour falsification (jusqu'à 4 ans d'interdiction et 150 000€ d'amende)

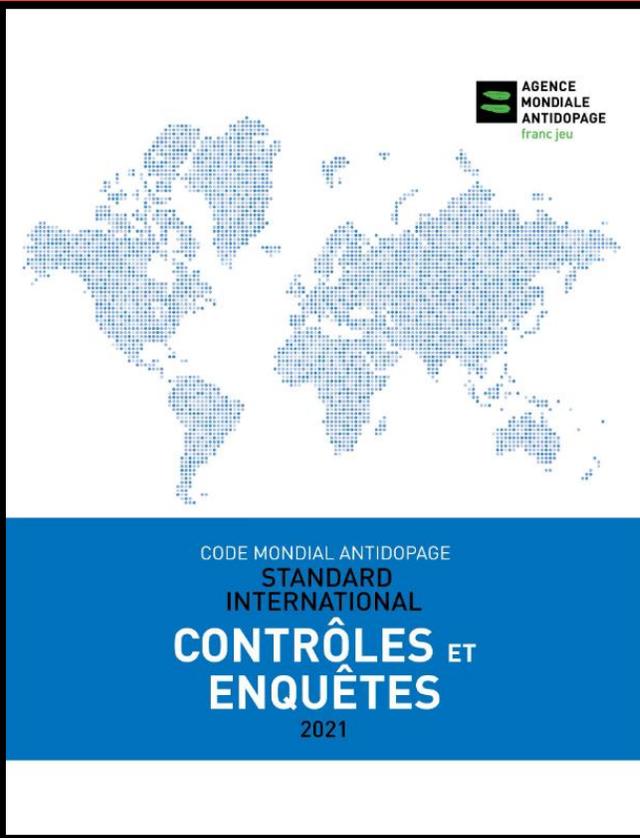


Formaliser les faits le plus précisément possible dans un rapport complémentaire

CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ESCORTES



STANDARD INTERNATIONAL DES CONTRÔLES ET DES ENQUÊTES DE L'AMA



Agent officiel dûment formé, et autorisé par l'autorité de prélèvement des échantillons, à exécuter des tâches spécifiques, y compris une ou plusieurs des tâches suivantes (au choix de l'autorité de prélèvement des échantillons) :

- La notification du sportif sélectionné pour un prélèvement d'échantillon ;
- L'accompagnement et l'observation du sportif jusqu'à son arrivée au poste de contrôle du dopage;
- L'accompagnement et l'observation de sportifs présents au poste de contrôle du dopage;
- et/ou l'observation et la vérification du prélèvement de l'échantillon, si sa formation spécifique est suffisante pour effectuer ces tâches.

RÔLE D'UNE ESCORTE

Notifier

Le sportif verbalement et
le retranscrire dans le
formulaire de contrôle
du dopage

Surveiller et conduire

Le sportif jusqu'au poste
de contrôle du dopage

Visualiser

la miction du sportif

*Disposition réglementaire
exceptionnelle* le cas échéant*

L'escorte devra rapporter à la personne en charge du contrôle toutes demandes ou tous comportements inhabituels du sportif contrôlé.

La présence de l'escorte contribue à garantir le respect et la conformité du contrôle, notamment au moment de la notification. Elle est également de nature à dissuader les manœuvres éventuelles des sportifs qui voudraient tenter d'échapper aux prélèvements par des manipulations diverses.



CAHIER DES CHARGES





CRITÈRES À RESPECTER

- L'escorte doit être majeure
- Elle doit pouvoir s'exprimer correctement dans la langue du sportif qui fait l'objet d'un contrôle antidopage ou en anglais
- Elle ne doit pas être impliquée dans les affaires personnelles du sportif qui fait l'objet d'un contrôle antidopage ni entretenir de relations contractuelles avec lui (conflit d'intérêt)
- Sa condition physique doit lui permettre d'effectuer sa mission d'escorte
- Cette personne est de préférence du même sexe que le sportif qui doit faire l'objet d'un prélèvement d'échantillon (obligatoire si celle-ci visualise la miction)

AFIN DE DÉTERMINER S'IL Y A UN RISQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS RÉEL OU POTENTIEL, IL EST NÉCESSAIRE DE PRENDRE EN COMPTE LES CRITÈRES SUIVANTS :

- Être impliqué dans la participation ou l'administration du sport concerné.
- Être impliqué dans les affaires personnelles d'un sportif susceptible d'être contrôlé,
- Avoir des membres de sa famille impliqués dans la participation ou l'administration du sport au niveau international,
- Avoir une activité professionnelle liée au sport,
- Avoir une activité professionnelle ou personnelle susceptible de l'empêcher d'agir de manière intègre et indépendante.



CARACTÉRISTIQUES À RESPECTER

- Aptitude à suivre des directives
- Aptitude à travailler dans des conditions exigeantes
- Aptitude à résoudre rapidement et efficacement des problèmes
- Aptitude à se comporter de façon respectueuse et professionnelle
- Aptitude à respecter la confidentialité des renseignements
- Aptitude à se montrer sensible aux émotions du sportif
- Aptitude à respecter les délais

CODE DE CONDUITE

- Ne pas communiquer avec les médias
- Ne pas demander des « goodies » de l'évènement
- Ne pas demander un autographe et/ou une photographie aux sportifs
- Ne pas accepter un cadeau de la part du sportif, de son entourage ou de l'organisation
- Ne pas se comporter avec familiarité envers les personnes contrôlées
- Ne pas divulguer des données confidentielles à des tiers
- Ne pas boire de l'alcool ou fumer

Formulaire « Habilitation des escortes »

- Le formulaire reprend les différents points évoqués précédemment, il permet :
 - De servir de récapitulatif des phases de notification et du maintien du contact avec le sportif pour l'escorte
 - De conserver les coordonnées des escortes pour l'AFLD



Formulaire Hab.
Escorte

Formulaire de contrôle du dopage (FCD)

- Le formulaire de contrôle du dopage (FCD), comme son nom l'indique, est le support juridique et technique qui acte la réalisation d'un contrôle du dopage, il permet à l'escorte :
 - De tracer la notification faite au sportif
 - De tracer l'heure d'arrivée au poste de contrôle du dopage (PCD)

Support à l'usage des escortes

- Ce support cartonné remis par les agents de contrôles du dopage (ACD), permet, en y insérant le FCD :
 - De ne faire apparaître que les champs qui sont à remplir par l'escorte
 - De rappeler les étapes clés de la notification et les consignes pour l'escorte



SUR LE TERRAIN : QUELS INTERLOCUTEURS ?



Organisateurs

Les organisateurs d'une manifestation sportive sont tenus de mettre à la disposition de l'ACD des postes de contrôle (PCD) conformes aux règlements

Délégués antidopage

Ils veillent au bon déroulement du contrôle en assistant les préleveurs. Ils facilitent les relations entre les organisateurs de la compétition, les escortes, les sportifs et les préleveurs

Agents de contrôle du dopage (ACD)

Personne responsable du contrôle

Sportifs

Personnes qui sont soumises au contrôle antidopage

Escortes

*Notifient les sportifs et maintiennent le contact jusqu'au PCD
Visualisent la miction*

Rôle des escortes dans le renseignement

- Collaboration active, notamment en ce qui concerne le recueil d'informations ou de renseignements
- Ne pas hésiter à rapporter tout ce qui vous apparait « anormal » lors de vos missions de contrôle à l'agent de contrôle présent.
- En dehors d'une mission, ne pas hésiter à contacter le département enquêtes et renseignement soit par mail (investigations@afl.d.fr) soit par téléphone au département des contrôles de l'AFLD (01 40 62 72 50).

Exemples : Déclaration d'un produit dopant, présence sur les lieux d'une mission d'un sportif sanctionné, comportements anormaux, dénonciations spontanées lors du contrôle concernant d'autres sportifs, etc.



LES ÉTAPES CLÉS DU CONTRÔLE POUR L'ESCORTE



Notifier

Le sportif verbalement et
le retranscrire dans le
formulaire de contrôle
du dopage

**Surveiller et conduire**

Le sportif jusqu'au poste
de contrôle du dopage

**Visualiser**

la miction du sportif
*Disposition réglementaire
exceptionnelle* le cas échéant*



LA NOTIFICATION



QUI PEUT NOTIFIER ?

- UN ACD, PEU IMPORTE LE SEXE ;
- UN ACD EN FORMATION, PEU IMPORTE LE SEXE ;
- UNE ESCORTE : DANS CE CAS, L'ESCORTE DOIT ÊTRE DU MÊME SEXE QUE LE SPORTIF ;



POUR TOUT SPORTIF MINEUR, IL EST NÉCESSAIRE D'EFFECTUER LA NOTIFICATION DE CE DERNIER EN PRÉSENCE D'UN REPRÉSENTANT MAJEUR. IL SERA NÉCESSAIRE DE DONNER SON NOM À L'AGENT DE CONTRÔLE QUI VOUS AURA SOLlicitÉ.

COMMENT NOTIFIER ?

- L'Agent de contrôle ou tout autre personne désignée par celui-ci remet à l'escorte un formulaire de contrôle du dopage (FCD) indiquant les renseignements sur le sportif sélectionné.
- Les renseignements sur la sélection du sportif, la compétition et le classement doivent demeurer confidentiels à moins qu'on ait demandé à un officiel de la manifestation (dans le cas des contrôles en compétition) d'aider à identifier le sportif concerné ou à préciser son classement, ou l'un et l'autre.



LES ÉTAPES DE LA NOTIFICATION

ÉTAPE 1

Trouver le sportif et demander son identité

ÉTAPE 2

Communiquer au sportif certaines informations notamment ses droits et responsabilités

ÉTAPE 3

Faire signer le formulaire de contrôle par le sportif

ÉTAPE 1 : TROUVER LE SPORTIF ET VÉRIFIER SON IDENTITÉ

Le sportif doit être la première personne à être informée de l'obligation de se soumettre à un prélèvement d'échantillon.

REMARQUE : Si le sportif est mineur ou majeur protégé, la notification doit être réalisée en présence d'un représentant majeur.

(Obligatoire pour les personnes de moins de 16 ans, conseillé pour les moins de 18 ans)

Au moment jugé approprié, l'escorte s'approche du sportif et lui notifie qu'il a été sélectionné pour un contrôle du dopage.

Exemple :

Bonjour, je m'appelle M. XXX, escorte antidopage. Je vous informe que vous avez été désigné pour vous soumettre à un contrôle antidopage, sous l'autorité de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (ou autre autorité si prestation internationale). Pouvez-vous s'il vous plaît me confirmer votre identité – nom et prénom. J'ai également la responsabilité de vous accompagner jusqu'au poste de contrôle du dopage.

ÉTAPE 2 : COMMUNIQUER AU SPORTIF CERTAINES INFORMATIONS

L'escorte est chargée d'informer le sportif :

- ★ Que se soumettre au contrôle antidopage est obligatoire ;
- ★ **De ses droits et responsabilités figurant sur le feuillet 5 du formulaire de contrôle du dopage ;**
- ★ De la nature des prélèvements (urine et/ou sang) ;
- ★ Que l'échantillon d'urine attendu est celui de la première miction ;
- ★ Que toute boisson ou alimentation ingérée se fait sous sa responsabilité ;
- ★ Qu'il doit se présenter au poste de contrôle du dopage désigné immédiatement après la notification (sauf droits mentionnés supra) ;
- ★ Qu'il doit apporter au poste de contrôle du dopage une carte d'identité avec photographie (ex : accréditation).
- ★ Qu'il peut se faire accompagner au poste de contrôle du dopage par un représentant et, au besoin, un interprète ;
- ★ Qu'il sera accompagné de l'escorte jusqu'à ce que le prélèvement des échantillons soit terminé.



LES DROITS ET LES RESPONSABILITÉS DU SPORTIF

**Droits et
responsabilités du
sportif**

**Feuillet 5
du Formulaire de
contrôle du dopage**

Les droits du Sportif – vos droits sont les suivants :

- Avoir un représentant et, si disponible, un interprète ;
- Demander des renseignements sur le processus de contrôle ;
- Demander un délai pour vous présenter au poste de contrôle du dopage pour des raisons valables (tel que déterminé par votre agent du contrôle du dopage), par ex :
 - Cérémonie protocolaire
 - Engagement médiatique
 - Participation à une autre compétition
 - Récupération d'une pièce d'identité
 - Récupération physique
 - Subir un traitement médical
 - Chercher un représentant et/ou un interprète
 - Finir une séance d'entraînement à la condition d'être escorté en tout lieu et en tout temps.
- Demander des modifications aux procédures de prélèvement d'échantillons en cas d'handicap.

Les Responsabilités du Sportif - vos responsabilités sont les suivantes :

- Dès réception de la notification individuelle, vous devez vous présenter immédiatement au contrôle, sauf raisons valables justifiant un retard ;
- Demeurer en présence de la personne chargée du contrôle ou de l'escorte en tout temps, de la notification à la fin de la procédure de prélèvement de l'échantillon ;
- Présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport. . .).
- Se conformer aux procédures de prélèvement d'échantillons – tout manquement pourrait constituer une violation des règles antidopage.

ÉTAPE 3 : FAIRE SIGNER LE SPORTIF SUR LE FORMULAIRE DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Une fois les informations communiquées au sportif, l'escorte inscrit dans la partie « Notification » du formulaire de contrôle du dopage les informations suivantes :

FORMULAIRE DE CONTRÔLE DU DOPAGE DOPING CONTROL FORM

N° D'ORDRE DE MISSION / TEST MISSION CODE

AUTORITÉ DE PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS / SAMPLE COLLECTION AUTHORITY

AFLD

AUTORITÉ DE CONTRÔLE / TESTING AUTHORITY

AUTORITÉ DE GESTION DES RÉSULTATS / RESULTS MANAGEMENT AUTHORITY

COORDONNATEUR DE CONTRÔLE DU DOPAGE / DOPING CONTROL COORDINATOR

1. NOTIFICATION DU SPORTIF • ATHLETE NOTIFICATION

NOM DE FAMILLE FAMILY NAME	1	PRÉNOM GIVEN NAME	2	DATE DE NAISSANCE DATE OF BIRTH		3	
NATIONALITÉ NATIONALITY		TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ DOCUMENT TYPE		JJ/DD	MM	AAAA / YYYY	
<p>JE RECONNAIS AVOIR REÇU ET LU LE PRÉSENT DOCUMENT, Y COMPRIS LES DROITS ET LES RESPONSABILITÉS DU SPORTIF FIGURANT AU FEUILLET 5, ET JE CONSENS À FOURNIR L'(LES) ÉCHANTILLON(S) TEL(S) QUE REQUIS (JE COMPRENDS QUE LE REFUS OU LE FAIT DE ME SOUSTRAIRE À FOURNIR UN ÉCHANTILLON CONSTITUE UNE VIOLATION DES RÈGLES ANTIDOPAGE). JE CONSENS À CE QUE L'AFLD ADRESSE DES COURRIERS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DANS LES CONDITIONS DÉCRITES AU FEUILLET 5 (RAYER CETTE DERNIÈRE MENTION EN CAS D'ABSENCE DE CONSENTEMENT). SI JE SUIS UN SPORTIF DE NIVEAU INTERNATIONAL OU SI LES FAITS QUI POURRAIENT M'ÊTRE REPROCHÉS SONT COMMIS À L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE INTERNATIONALE, J'ACCEPTÉ QUE TOUTE DÉCISION RENDUE PAR L'AFLD EN RAPPORT AVEC LE PRÉSENT CONTRÔLE ANTIDOPAGE FASSE L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ARBITRALE D'APPEL DEVANT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT À LAUSANNE, SUISSE, À L'EXCLUSION DE TOUT RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS RAPPELÉES AU POINT 5 DU FEUILLET 5.</p> <p>I HEREBY ACKNOWLEDGE THAT I HAVE RECEIVED AND READ THIS NOTICE, INCLUDING THE ATHLETE RIGHTS AND RESPONSIBILITIES TEXT OF COPY 5, AND I CONSENT TO PROVIDE SAMPLE(S) AS REQUESTED (I UNDERSTAND THAT FAILURE OR REFUSAL TO PROVIDE SAMPLE MAY CONSTITUTE AN ANTI-DOPING RULE VIOLATION). I ALSO CONSENT FOR AFLD TO SEND ME EMAILS AS MENTIONED ON COPY 5 (CROSS OUT THIS LAST MENTION IN THE ABSENCE OF CONSENT. IF I AM AN INTERNATIONAL-LEVEL ATHLETE OR IF THE ACTS FOR WHICH I MAY BE CHARGED ARE COMMITTED DURING AN INTERNATIONAL SPORTING EVENT, I ACCEPT THAT ANY DECISION RENDERED BY THE AFLD IN CONNECTION WITH THIS ANTIDOPING TEST SHALL BE THE SUBJECT OF AN APPEAL ARBITRATION PROCEDURE BEFORE THE COURT OF ARBITRATION FOR SPORT IN LAUSANNE, SWITZERLAND, EXCLUDING ANY APPEAL BEFORE THE COUNCIL OF STATE, IN ACCORDANCE WITH THE PROVISIONS RECALLED IN POINT 5 OF SHEET 5.</p>							
NOM, LIEU DE L'ÉPREUVE NAME AND PLACE OF THE EVENT							
LIEU DU CONTRÔLE TEST LOCATION	DOMICILE HOME	POSTE DE CONTRÔLE CONTROL STATION	PRÉCISION OU AUTRES DETAILS OR OTHER				
TYPE D'ÉCHANTILLON REQUIS TYPE OF SAMPLE REQUIRED	URINE	SANG BLOOD	DATE	HEURE TIME	4		
	JJ/DD	MM	AAAA / YYYY				
NOM, QUALITÉ ET SIGNATURE DE LA PERSONNE NOTIFIANT LE CONTRÔLE / NOTIFIER NAME AND SIGNATURE	5						
	6						
	SIGNATURE DU SPORTIF - ATHLETE'S SIGNATURE						

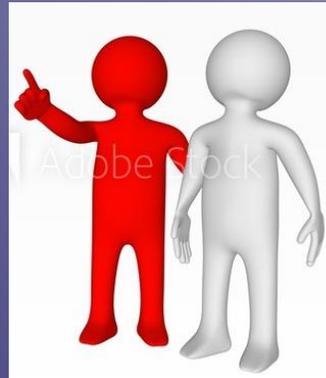
2. INFORMATIONS CONCERNANT LE SPORTIF • ATHLETE INFORMATION

7	ADRESSE ADDRESS	NUMÉRO/RUE - NUMBER/STREET	VILLE/CODE POSTAL - CITY/TOWN	PROVINCE - STATE	NOM DU MÉDECIN - DOCTOR'S NAME
HEURE D'ARRIVÉE AU POSTE DE CONTRÔLE DU DOPAGE ARRIVAL TIME AT DOPING CONTROL STATION	PAYS - COUNTRY		TÉL CONTACT (INCL. CODE PAYS) - CONTACT TEL (INCL. COUNTRY CODE)	COURRIEL - E-MAIL	NOM DE L'ENTRAÎNEUR - COACH'S NAME

- Écrire en lettres capitales de façon lisible
- Écrire de manière appuyée afin que tous les feuillets carbonés soient lisibles
- Faire attention à l'orthographe du nom et prénom du sportif

CHAMPS		INDICATION
1 et 2	Nom de famille et Prénom du sportif	La lisibilité est primordiale. Il ne faut faire aucune faute d'orthographe
3	Date de naissance	Inscrire la date de naissance du sportif au JJ/MM/AAAA
4	Heure de notification	Indiquer l'heure à laquelle la notification du contrôle au sportif a été réalisée. Écrire au format 24h (Exemple : 23:02)
5	Nom, qualité et signature de la personne	Inscrire votre nom, la qualité (escorte) et signer.
6	Signature du sportif	Faire signer le sportif et lui remettre immédiatement le feuillet 5 du FCD (droits et responsabilités). S'assurer que ce dernier ait pris connaissance de ses droits et responsabilités figurant au feuillet 5. En cas de refus de sa part, il faut noter dans cette case « REFUS DE ... » et l'action refusée (de prendre connaissance de ses droits et responsabilités ou de signer). Dans tous les cas : - Inciter le sportif à se soumettre au contrôle ; - Ne pas oublier de lui remettre le feuillet jaune qui lui est destiné ; - Prévenir immédiatement l'agent de contrôle du dopage.
7	Heure d'arrivée au poste de contrôle du dopage	Indiquer l'heure où le sportif arrive dans la salle d'attente au poste de contrôle du dopage. Écrire au format 24h (Exemple : 23:02).

MAINTIEN DU CONTACT AVEC LE SPORTIF APRÈS LA NOTIFICATION



Une arrivée retardée ou un départ temporaire du poste de contrôle du dopage peut être permis pour les activités suivantes :

Pour les contrôles en compétition

- ❖ Cérémonie protocolaire ;
- ❖ Engagement médiatique ;
- ❖ Participation à une autre compétition ;
- ❖ Récupérer une pièce d'identité ;
- ❖ Effectuer une récupération physique ;
- ❖ Recevoir un traitement médical ;
- ❖ Chercher un représentant et, au besoin, un interprète

Pour les contrôles en compétition

- ❖ Localiser un représentant ;
- ❖ Achever une séance d'entraînement ;
- ❖ Recevoir un traitement médical nécessaire ;
- ❖ Se procurer une photo d'identification

- ❖ Ou toute autre circonstance raisonnable, telle que déterminée par l'ACD, compte tenu des instructions de l'autorité de contrôle.

- ★ L'escorte doit rester avec le sportif jusqu'à son arrivée au poste de contrôle du dopage et jusqu'à la fin des procédures de contrôle du dopage.
- ★ Rester aussi près du sportif que possible, et s'assurer de ne pas le perdre de vue, en permanence, jusqu'au poste de contrôle du dopage (tout en veillant à ne pas interférer avec une obligation médiatique par ex.).
- ★ Si l'escorte observe un comportement inhabituel ou suspect du sportif, elle doit en parler le plus tôt possible à l'ACD ou à la personne que celui-ci a désignée.



CONCLUSION

L'AGENT DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Lors d'un contrôle antidopage, l'Agent de Contrôle du Dopage est la personne responsable, ne pas hésiter à le solliciter pour tout problème ou toutes questions éventuelles.



L'ESCORTE

- ↪ Rôle essentiel, nécessitant du tact et un savoir-être irréprochable
- ↪ Rigoureux - Respect strict de l'ensemble des procédures
- ↪ Respectueux de ses interlocuteurs

